

CGV-940611

UNIVERSITÉ DE MONCTON

117^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 11 juin 1994

9 h Centre universitaire de Shippagan

ÉTAIENT PRÉSENTS

Richard Savoie, président

Yvan Bastien

Bernard Beaudin

Jacques P. Beaulieu

Laurie Boucher

Paul L. Bourque

Édèse Bujold

Michel Casey

Gérald Clavette

Louise Comeau

Benoit Doucet

Marcelle Fafard-Godbout

Georgio Gaudet

Paul Grell

Nicole Lang

Lucie Lavigne

Suzanne Lévesque

Léonce Losier

Jean Nadeau

Pascale Paulin

Anna Rail

Jean-Bernard Robichaud

Dennis Savoie

Carmen Viel

Invités.es

Paul-Émile Benoit

Rhéal Bérubé

Armand Caron

Normand Carrier

Médard Collette

Léandre Desjardins

Alice Guérette-Breau

Louis Malenfant

Marielle Préfontaine

Gilles Long, secrétaire

TABLE DES MATIÈRES

Page	
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT 4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ... 4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU J O U R 4
6.	CORRESPONDANCE 5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-940326 5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 6
	8.1 R: 25-CGV-940326 6
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-940420 ET CEX-940525 ... 6
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX 7
	10.1 CEX-940420 7
	10.11 CUM: nominations, congé sans solde 7
	10.12 Renovations à la résidence du CUSLM 7
	10.13 Suivi de la réunion CGV-940326 8
	10.2 CEX-940525 9

11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-940512	12
12.	AFFAIRES DéCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	12
13.	CAMPAGNE IMPACT	12
14.	RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE RÉVISION POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES	13
15.	RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE	17
16.	CGV: NOUVEAUX MANDATS	20
17.	SUIVI DU SAC-940526	20
18.	IMPUTABILITÉ ET TRANSPARENCE	25
19.	RAPPORT DU RECTEUR	26
20.	AFFAIRES NOUVELLES	27
	20.1 Position de l'Université de Moncton à la table de concertation (SAANB)	27
21.	PROCHAINE RÉUNION	27
22.	CLÔTURE	27
23.	ÉVALUATION DU RECTEUR	28

53

ANNEXE D: Restructuration administrative
79

ANNEXE E: Imputabilité et transparence
84

ANNEXE F: Rapport du Recteur
91

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes dans la région du Nord-Est.

R: 01-CGV-940611

Il est résolu

*"Que **Léonce Losier** soit nommé au Conseil des gouverneurs pour terminer le mandat de Camille Ferguson."*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉ.

Monsieur le Président souligne la présence de deux nouveaux membres: Pascale Paulin, étudiante au CUM et Carmen Viel, professeure au CUS.

Se sont excusées: Marie-Germaine d'Entremont et Antonine Maillet.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement en pensant à ceux et celles qui nous ont quittés depuis la dernière réunion.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Monsieur le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Recteur demande le privilège d'enlever la rubrique 21.1 *Faculté des sciences de l'éducation: nouvelle structure* parce que ce projet n'est pas mûr pour la réunion d'aujourd'hui.

Ajout à la rubrique *Affaires nouvelles*

21.1 Position de l'Université de Moncton à la table de concertation (SAANB)

R: 02-CGV-940611

relativement à sa démission du Conseil des gouverneurs.

R: 03-CGV-940611

Il est résolu

*"Que le Conseil des gouverneurs accepte la démission de **Valois Robichaud**; qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée."*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉ.

6.2 Lettre de Christophe Jankowski (1994 04 14), relativement à la politique de sélection des cadres.

6.3 Lettre de Paul Grell (1994 05 24), relativement à la politique de sélection des cadres.

6.4 Lettre du président, Richard Savoie (1994 06 02), accusant réception de la précédente.

Les lettres de Messieurs Jankowski et Grell seront traitées lors de l'étude de la rubrique *Rapport final du Comité de révision de la politique de sélection des cadres*.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-940611

Modifications

À la page 11, rubrique 11, 3^e ligne: remplacer «Nous sommes une petite université et nous avons avantage à être tout petit» par Nous devrions à tout prix tirer avantage du fait que nous sommes une petite université pour soigner le bagage intellectuel qu'emporteront les étudiants.es à la fin de leurs études universitaires.

À la page 11, 1^{er} paragraphe après la proposition,^e 2 phrase: remplacer «Il est inadmissible que ça vienne du Comité du budget et que ce ne soit pas discuté dans la structure» par Il est inadmissible que des directives qui visent à changer aussi profondément la nature de l'académique soient prises exclusivement par un Comité du budget, sans concertation ni considération par le Sénat académique et le corps professoral.

À la page 21, l'amendement devrait se lire: Que tout déficit à combler ne se fasse plus au **détriment** du secteur académique au lieu de «au profit».

- Il faut faire attention pour ne pas modifier ce qui a été dit.
- Un procès-verbal, c'est difficile à faire et il est normal de proposer quelques

R: 04-CGV-940611

Il est résolu

"Que le procès-verbal CGV-940326 soit adopté tel que modifié."

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉ.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**8.1 R: 25-CGV-940326****R: 05-CGV-940611**

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton, constituante de Shippagan, à procéder à un emprunt jusqu'à concurrence de 2 570 000 \$ pour la construction des installations sportives en attendant le remboursement par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick en mars ou avril 1995."

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉ.

Les autres points qui demandaient une action ont été référés au Comité exécutif ou sont à l'ordre du jour de la présente réunion.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-940420 ET CEX-940525**R: 06-CGV-940611**

Il est résolu

"Que les procès-verbaux CEX-940420 et CEX-940525 soient reçus."

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-940420

10.11 CUM: nominations, congé sans solde

R: 07-CGV-940611

Il est résolu

"En vertu de l'article 20.04 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article,

*Que **Claude Dionne** soit nommé directeur du Département d'administration pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;*

*Que **Charles Bourque** soit nommé directeur du Département de chimie et biochimie pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;*

*Que **Julien Chiasson** soit nommé directeur du Département d'informatique pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;*

*Que **Fernand Girouard** soit nommé directeur du Département de physique pour la première année du mandat, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995;*

*Que **Thomas Richard** soit nommé directeur du département de physique pour les deux années subséquentes du mandat, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1997.*

*En vertu de l'article 26.23 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde de six mois soit accordé au professeur **Fernand Mattard** (Département d'économie) pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 30 juin 1995."*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉ.

10.12 Rénovations à la résidence du CUSLM

R: 08-CGV-940611

Il est résolu

"Le Conseil des gouverneurs approuve le projet de rénovations de la résidence du CUSLM selon les conditions de financement explicitées ci-

- Renovations de la brique extérieure 44 000 \$ 401 000 \$

Financement

- CUSLM 1994-1995: 100 000 \$
- Projet C-25: 129 000 \$
- Emprunt⁽¹⁾: 122 000 \$
- Subvention de la SAR: 50 000 \$ 401 000 \$

⁽¹⁾ Un emprunt bancaire de l'ordre de 130 000 \$ payable sur 4 ans à même le surplus de la résidence.

10.13 Suivi de la réunion CGV-940326

Monsieur le Président demande l'opinion des membres à savoir si le représentant de l'ABPUM peut parler au nom du Conseil comme il l'a fait à la suite de la dernière réunion.

- J'ai été surprise de voir cela. J'ai écouté l'entrevue. Pour moi, il était clair qu'il parlait au nom des professeurs.es et de l'ABPUM et non au nom du Conseil.
- Il y a eu une entrevue durant la réunion et il semblait parler plus au nom du Conseil.
- Il ne s'est jamais présenté comme un porte-parole du Conseil.
- Il y a le danger de l'utilisation de l'information lorsque tu parles au nom de l'Association. Il a été privilégié de l'information d'un Conseil.
- J'aimerais que le Conseil se prononce. Ça figure dans un document officiel. Je suis allé à Radio-Canada pour revoir ce que j'ai pu dire. Ce n'est pas moi qui ai demandé que la télévision soit là. Il aurait été difficile de refuser. Quant au contenu, les membres devraient en prendre connaissance avant de décider. Je me suis appuyé sur de l'information que nous avons. C'est important. C'est la liberté d'expression. J'aimerais qu'on fasse la part des choses.
- Cette note est un rappel pour tous du code d'éthique. On intervient en respectant la liberté et la discrétion des membres. Il ne s'agit pas de sanctionner un membre du Conseil.
- On doit être solidaire avec les personnes avec lesquelles on siège comme membre du Conseil.
- J'aimerais que ce soit spécifié comme «un membre du Conseil des gouverneurs» et qu'on en reste là. J'aimerais que le Conseil prenne position. Je ne veux pas être l'occasion de rappeler une règle; ce qui voudrait dire que j'aurais enfreint une règle et ce n'est pas le cas. Il faut que ce soit

R: 09-CGV-940611

Il est résolu

"Que la liste, par ordre de priorité, des projets capitaux soit adoptée pour ensuite être soumise à la CESP.M."

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉ.

Ordre de priorité des projets capitaux

1. Génie électrique (Moncton)
2. Édifice Rémi-Rossignol (Moncton)
3. Édifice Simon-Larouche et Bibliothèque (Edmundston)
4. Édifice Taillon (Moncton)

10.22 **CUM: nomination, congés sans solde****R: 10-CGV-940611**

Il est résolu

*"En vertu de l'article 20.04 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, que **Pier Bouchard** soit nommée directrice du Département d'administration publique pour un mandat régulier de trois ans allant du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;*

*En vertu de l'article 19.05 de la convention collective entre l'ATUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé d'études (sans solde) d'un an soit accordé à **Charles Babineau** (École d'éducation physique et de loisir) pour la période allant du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995;*

*En vertu de l'article 26.23 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde d'un an soit accordé à **Zohra Manseur** (Département de mathématique) pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin 1995."*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉ.

Que **Naguy Helmy** soit nommé vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995;

Que **Normand Doucet** soit nommé directeur par intérim de l'École de service social pour un mandat d'un an, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995;

Que **Clarence Poirier** soit nommé directeur du Département d'art dramatique pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;

Que **Yves Bolduc** soit nommé directeur du Département d'études françaises pour un mandat régulier de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1997;

Que **Daniel Héту** soit nommé chef du Secteur sciences, arts et éducation du Centre universitaire de Shippagan pour un mandat régulier de deux ans, soit du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1996;

Que **Gary Long** soit nommé chef du Secteur administration des affaires du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} mai 1994 au 30 avril 1996;

Que **Luc Frenette** soit nommé chef du Secteur sciences du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet pour un mandat de deux ans, soit du 1^{er} mai 1994 au 30 avril 1996."

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉ.

10.24 **Bourses de recrutement**

R: 12-CGV-940611

Il est résolu

"Qu'une bourse de 5 000 \$ soit accordée à **Mathieu LeBlanc** pour lui permettre d'entreprendre des études de maîtrise en traduction et se préparer pour des études de 3^e cycle dans cette discipline;

Qu'une bourse de 15 000 \$ soit accordée à **Muriel Gaudet** pour lui permettre de terminer ses études de maîtrise et entreprendre ses études de 3^e cycle en sciences familiales."

Ces bourses proviennent de fonds spéciaux. Il est prévu que des bourses supérieures à celles-ci soient accordées aux récipiendaires pour l'année 1995-1996 s'ils répondent aux exigences de l'Université.

*"Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une promotion au rang de professeur titulaire soit accordé à **Michel Cardin** (Département de musique) à compter du 1^{er} juillet 1994."*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Recteur informe les membres que Fernand Arsenault prendra sa retraite le 30 juin 1994. Il a été un pionnier à l'Université. Il a rempli un rôle constant et difficile. Son épouse, Ghislaine Arsenault, elle aussi une pionnière, prendra également sa retraite.

R: 14-CGV-940611

Il est résolu

"Que l'on transmette des voeux de remerciement et d'appréciation à Fernand et Ghislaine Arsenault."

Vote sur R14 unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Recteur attire l'attention des membres sur une lettre reçue de Médard Collette qui a pris la décision de prendre sa retraite. Il est également un pionnier de l'Université de Moncton. L'Acadie Nouvelle et Radio-Canada l'ont bien souligné. Il profite de cette occasion pour remercier Monsieur Collette pour tout ce qu'il a fait.

Applaudissements.

R: 15-CGV-940611

Il est résolu

"Qu'un vote de remerciement soit adressé à Médard Collette."

Vote sur R15 unanime ADOPTÉ.

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-940512
(Voir l'annexe A, page 30)

R: 16-CGV-940611

Il est résolu

"Que le procès-verbal CCJ-940512 soit reçu."

Vote sur R16 unanime ADOPTÉ.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Recteur explique. La première partie du rapport est un rappel des décisions prises par le Conseil des gouverneurs. La campagne est bien engagée. Tout fonctionne très bien. La campagne bénéficie d'un nombre impressionnant de bénévoles tant au Nouveau-Brunswick qu'en dehors de la Province. La sollicitation se fait très largement par des bénévoles. Nous avons déjà des engagements très spécifiques au montant de 5,2 millions, mais depuis la publication du rapport nous avons reçu un engagement de 500 000 \$ de la J.W. McConnell Family Foundation, qui sera versé immédiatement. Nous n'inscrivons que les engagements fermes. Il y a un ensemble de dossiers en cours. On s'était donné comme ligne directrice qu'on ne ferait le lancement que lorsqu'on aurait atteint 40%. Ce lancement est prévu pour le 19 septembre 1994. Il se fera en collaboration avec les 3 centres par moyen électronique. Nous avons reçu environ 38% d'engagement. C'est une campagne qui fonctionne bien et qui atteindra ses objectifs.

Il faut souligner l'appui exemplaire de la communauté universitaire à cette campagne. Je les remercie très sincèrement. Les résultats sont très encourageants.

Du côté de la campagne télécourrier, nous sommes rendus à un tiers du temps et on pense que l'objectif de 1 400 000 \$ sera atteint. Ce sont d'excellentes nouvelles.

Il y a eu une décision prise par l'administration concernant le consultant. En septembre dernier, le Conseil avait autorisé la signature d'un contrat de 26 mois avec Monsieur Robert Boivin. Ce dernier a été en résidence dès le début du mois d'août 1993. Il a travaillé avec nous à préparer un vidéo. En janvier dernier, Claude Savoie a estimé qu'on devait réviser l'engagement pris avec Monsieur Boivin. La situation a été révisée et elle nous a amené à la lettre datée du 25 janvier 1993. À ce moment, il a quitté la résidence de l'Université de Moncton et a travaillé à partir de Montréal et son contrat prend fin à la fin juin. Au besoin, on peut aller chercher ses services selon ses disponibilités. Nous avons un délai de 3 mois pour mettre fin au contrat.

PAUSE 10 h 15

REPRISE 10 h 28

- À la réunion de mars, concernant l'Ordre des régents et des régentes, on avait souligné qu'il n'y avait pas mention du Conseil des gouverneurs?
- Le nouveau dépliant indique que l'Ordre a été mis sur pied par le Conseil des gouverneurs. Dans le matériel de promotion, il va y avoir une liste des membres du Conseil.
- Concernant la contribution des membres du Conseil des gouverneurs, j'aimerais porter à votre attention que nous siégeons à titre bénévole et je vous demande de contribuer à cette campagne. C'est l'autorité de l'Université. Il est important que les gens voient que le Conseil fait sa part même si le montant n'est pas élevé.
- C'est important lorsqu'on est à l'extérieur. Il faut qu'il y ait un impact. On demande qui sont les membres du Conseil des gouverneurs. Il est important de dire qui est l'autorité de l'Université. Le pourcentage de notre appartenance est très importante.

campagne IMPACT. Monsieur Céleste est un ex-président de NBTel.

- Concernant le tableau de la page 71 du cahier, 199 membres de l'ABPUM ont contribué; sur combien? Est-ce que je comprends que plus de 100 professeurs.es ne contribuent pas?
- C'est ça. Ce n'est pas final. Hier, nous avons reçu 3 engagements. Comparativement à la campagne 81-85, le pourcentage était très élevé. Cette fois-ci, le pourcentage est moins élevé, mais les résultats sont plus élevés.
- Un taux de participation de 67% est supérieur à ce qui se fait ailleurs.
- Au CUS, le personnel a contribué à 100%.
- Au CUSLM, environ 70% ont contribué.

14. **RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE RÉVISION, POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES**

(Voir l'annexe C, page 53)

Les cadres de l'Université se retirent.

Monsieur le Président demande au Secrétaire de faire lecture des lettres reçues à ce sujet.

Gilles Long fait lecture des lettres suivantes: Christophe Jankowski (1994 04 14); Paul Grell (1994 05 24); et la réponse du Président à Paul Grell (1994 06 02).

Gilles Long se retire.

- Concernant les recommandations du Sénat, je me demande si on ne devrait pas faire la recommandation de les intégrer dans le rapport du Conseil.
- Il faudrait les étudier avant. Je ne suis pas nécessairement prêt à toutes les intégrer. Il y a des recommandations qui nous enlèvent nos prérogatives. En mars, nous avons accepté en principe ce rapport. On peut passer aux recommandations du Sénat.
- Nous avons nommé un Comité avec des membres représentant le Conseil des gouverneurs et certains membres représentants le Sénat et l'ensemble de l'Université. On avait un mécanisme. Il fallait faire les recommandations au Comité et non au Conseil. Est-ce en bonne et due forme de recevoir les recommandations du Sénat?
- Le problème auquel on fait face est que la réunion du Sénat a eu lieu le 26 mai. On n'a pas pu avoir de réunion du Comité. Donc il n'a pas tranché ces questions. Soit qu'on le fasse ici ou qu'on renvoie ces recommandations au Comité, mais il y aura des problèmes à cause de certains mandats qui arriveront à échéance.

- Oui, le mandat du Recteur se termine en juin 1995.
- On pourrait faire une proposition pour le rapport du Comité et traiter par amendement les recommandations du Sénat. Nous avons beaucoup étudié, par exemple, la recommandation 1 du Sénat.
- Nous avons fixé une procédure courte et une procédure longue qui permet à des consultations.

P: 17-CGV-940611

Il est proposé

"Que le rapport final du Comité de révision de la politique de sélection des cadres soit adopté tel que soumis."

- Est-ce qu'on peut discuter les recommandations du Sénat?
- On ne peut le faire dans 5 minutes. On pourrait proposer de recevoir les recommandations du Sénat et de décider si on veut la procédure. Ce n'est pas une question autre que de l'administration. Le Sénat peut faire des recommandations et on doit les accepter. On devrait accuser réception et continuer avec l'acceptation du document final. Il faudra reprendre les recommandations du Sénat. Une politique ça se change. Le Comité aura à finir son travail et faire des modifications à la politique. On a besoin d'avoir une procédure aujourd'hui.
- Si on le peut, comme le Sénat n'a pas eu le temps de faire ses recommandations avant, le Comité pourrait faire ses recommandations en septembre, mais qu'au moins on ait une politique.
- C'est une façon plus logique de le faire. Les amendements pourront être faits après. Le Comité les étudiera.
- On n'a pas donné l'occasion au Sénat de se prononcer. Ce n'est pas correct d'accepter le rapport du Comité. On serait prêt à se pencher sur les recommandations du Sénat.
- Nous avons été dans l'impossibilité de faire des propositions ou de donner notre avis. La procédure a été urgente et il n'y a pas eu d'espace pour la réaction. Ce n'est qu'aujourd'hui que nous pourrions discuter au Conseil. Je ne comprends pas pourquoi on renvoie les suggestions qui viennent d'ailleurs.
- Qui siégeait sur le Comité?
- Le Comité a été nommé par le Conseil des gouverneurs et il était composé des membres du Comité exécutif.
- Il n'y avait pas d'étudiants.es ni de professeurs.es à ce Comité. On devrait le faire

pourrait le faire en septembre après l'étude de ces recommandations. Septembre est trop tard pour respecter la politique actuelle.

- D'un autre côté, on se doit de se donner un mécanisme pour considérer les recommandations du Sénat.
- On pourrait avoir un genre de compromis, soit de trancher immédiatement certaines recommandations du Sénat qui nous empêchent de procéder avec le poste de recteur.
- Le Sénat n'a apporté aucune modification sur la procédure courte ou longue.
- Le dilemme c'est l'urgence. Qu'on accepte le rapport et pour le reste des recommandations, qu'on les traite en septembre.
- Normalement, j'aurais demandé de voter sur la procédure et de voter le reste à la réunion de septembre.
- Si on regardait chaque recommandation du Sénat, peut-être qu'il n'y a rien qui touche la partie du mandat du recteur.
- C'est très complexe et je suis mal à l'aise de dire qu'il n'y a pas d'implication. On ne peut le faire dans peu de temps.
- Autre que le poste de recteur, il y a-t-il d'autres postes où il y a une urgence? Qu'on accepte le rapport, enlevons le mot «final» et en septembre on parlera d'un rapport final.
- Il y a moyen de regarder ce qui touche le poste de recteur, d'amender cette partie et en septembre, on traitera ce qui restera. Quelle section touche le poste de recteur?
- Dans la procédure actuelle, nous avons 12 mois pour la formation du comité de sélection alors que dans la procédure proposée, on parle de 15 mois.
- Si on regardait les trois premiers points, les autres n'ont pas besoin d'être traités avant. Il faut avoir une procédure très claire pour le choix du recteur. Il faudrait voir si on est d'accord avec les trois premiers points et les autres qu'on les reçoive pour une recommandation en septembre.
- Si on prolongeait le mandat du recteur actuel de 3 mois?
- J'aime moins cela. Le premier point, il faut le revoir; le deuxième point, on le fait déjà.
- Le numéro 3 c'est dans le code d'éthique. L'idée était d'éviter que le président ait un deuxième droit de vote.
- Cette recommandation n'est pas pour le recteur.

- Je n'ai pas compris cela.
- Il faudrait accepter la procédure pour le poste de recteur.
- On ne peut mettre ces recommandations à part. Il y a deux autres postes qui devraient être affectés: les 2 postes de vice-recteur qui terminent au 31 décembre 1994.
- Dans la politique actuelle, le poste de vice-recteur à l'administration est annoncé dès la vacance du poste et la vacance du poste sera le 31 décembre.
- À la page 7, 3^e colonne on parle de 9 mois avant la fin du mandat.
- Mais on veut accepter seulement la procédure pour le poste de recteur. Que voulez-vous faire?
- Pourquoi ne pas suivre l'ancienne politique et revenir en septembre. On n'est pas prêt.
- Si on suit la vieille procédure on est en retard et on enlève la prérogative de la procédure courte.
- On avait le consensus qu'on pouvait régler la procédure pour le poste de recteur. Pourquoi ne pas faire cela et traiter le reste en septembre.
- Je comprends la suggestion de Monsieur Clavette. Est-ce que la démission de Monsieur Collette entraîne l'ouverture du poste?
- Concernant cette question, son poste ouvrira en décembre. Le Recteur doit amener une proposition de fusion de postes.
- Va-t-on attendre le 31 décembre?
- La question de Monsieur Collette c'est autre chose. Ce n'est pas un problème. Il n'est pas parti encore et on pourrait lui demander de rester 2 ou 3 mois de plus. Ce qui est important c'est le recteur. On en a besoin. Que le Comité finisse son travail avec les recommandations du Sénat et celles des professeurs.es.

La proposition 17-CGV-940611 est retirée à la demande du proposeur et du second.

R: 18-CGV-940611

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs approuve la recommandation pour le poste de recteur et que le Comité de révision de sélection des cadres continue son travail."

vice-recteur à l'administration a annoncé sa retraite. La discussion a été faite avec les principaux concernés. L'objectif poursuivi était annoncé dans le plan stratégique. La proposition en est une de fusion de 2 vice-rectorats. Il s'agit d'une proposition qui représente une modification aussi minimale que possible de l'administration supérieure. On ne modifie pas l'équilibre entre les 3 constituantes. On a analysé le contenu des postes. La gestion des services aux étudiants serait transférée au secrétaire général et les autres fonctions seraient fusionnées. On a reçu de Monsieur Malenfant une lettre pour faciliter le transfert à l'effet qu'il accepterait d'écourter son mandat de 6 mois et il propose de retourner au secteur académique.

- Y a-t-il eu une approche sur l'économie à réaliser?
- Une restructuration administrative, c'est neutre sur le budget ou sur les coûts. L'objectif poursuivi c'est que la fusion est une première étape. On ne peut donner un chiffre pour l'économie nette car on pourrait avoir d'autres employés d'ajouter à d'autres niveaux.
- Est-ce réaliste qu'on va pouvoir opérer? A-t-on fait une étude sur l'économie?
- Ce qu'on dit c'est que la proposition pourrait amener d'autres modifications dans les responsabilités qui sont regroupées. La démarche sera poursuivie par la suite. Dans le secteur administratif et financier, tous les cadres qui relèvent de lui dépassent 55 ans et sont près de la retraite. L'impact est que le nouveau titulaire serait en poste en janvier 1995. On va privilégier les retraites. On ne fera pas nécessairement de mises à pied. On pourrait réduire le nombre de cadres et partager le travail sans faire de mises à pied.
- S'il y a un boulot à faire, il faudra peut-être engager d'autre personnel pour combler les besoins.
- Je ne peux concevoir d'accepter cela sans connaître les incidences par après. Je ne peux voir quelqu'un s'occuper de l'embauche de professeurs et s'occuper des affaires financières. On devra combler par d'autres postes et ils ne coûteront pas moins chers. Une personne ne pourra arriver avec une telle description. Il faudra savoir ce qui arrivera après.
- Il y a la question de laisser à la direction la décision administrative de la restructuration. On envoie un très bon message à l'ensemble du réseau en tenant compte de la conjoncture économique.
- Je voudrais donner des réactions. Ça touche 3 domaines importants: la question des ressources humaines, la question de finance et la question de gestion administrative. On cherche à fusionner 3 fonctions sous un même chapeau. On aura des problèmes. Il y aura des conflits d'intérêt. Je trouve que nous avons un certain nombre de scénarios qu'il vaut la peine de regarder. Si on regarde les campus du Nord, il y a un vice-recteur, des doyens et directeurs, on devrait faire de même pour Moncton. Le secteur finance devrait rester indépendant.
- Il serait peut-être valable d'étudier tout l'ensemble. Il faudrait avoir une consultation pour faire rapport. On a une chance unique de le faire. Il y aura peut-être des

points forts et les points faibles. On ne peut discuter des détails.

- La Régie comprend 10 postes dont 5 vice-recteurs, 3 au niveau réseau et 2 dans les constituantes. La proposition dit qu'on aura 4 vice-recteurs au lieu de 5 et la façon de le faire est de regrouper dans le secteur administratif. Les vice-recteurs de constituante pourraient se voir ajouter des tâches administratives. Le secteur administration fonctionnerait de façon plus décentralisée. Il est très difficile de donner un plan d'ensemble. C'est une phase dans un processus de transformation. Le modèle reste centralisé sur le plan académique alors que le modèle est plus décentralisé dans le secteur administratif. Ce nouveau titulaire aura 7 cadres qui répondront à lui. Ce sera une tâche alourdie, mais pas impossible.
- Je vous demande de venir avec un plan définitif. Je ne suis pas d'accord de centraliser dans le secteur académique et de décentraliser dans le secteur finance. Arrivez avec un plan et pas à la dernière minute. On s'en va dans un trou noir.
- Il est difficile de savoir ce qui va se passer. Je suis prêt à accepter la proposition du Recteur.
- Va-t-on combler le poste?
- Soit qu'on va ouvrir les 2 postes ou un seul.
- Si on ouvre un nouveau poste, il ne sera pas question de restructurer.
- Il y aura une redistribution des tâches.
- C'est l'oeuf ou la poule. On a une directive qui sort du Cabinet du Recteur. Après il y aura une réorganisation à faire. Nous en avons discuté au Comité exécutif. Je suis d'accord avec la proposition. On donne une nouvelle directive à l'Université de Moncton. Il faudra faire la décentralisation par en bas et non par en haut.
- La proposition a été étudiée au Comité exécutif. Le Recteur sait ce qu'il veut. Il faut faire confiance au Recteur et passer au vote.
- Les mêmes questions ont été posées. On aura à s'ajuster.

R: 19-CGV-940611

Il est résolu

"Que le Conseil des gouverneurs accepte la recommandation du Recteur sur la restructuration de fusionner deux postes de vice-recteur soit le vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires étudiantes et le vice-rectorat à l'administration et aux finances."

- Je ne suis pas contre la réorganisation, mais il faudrait tout regarder.

retarder ce que vous faites et d'arriver avec un plan d'ensemble. On doit se donner le temps de le faire.

- Je trouve trop de sous-entendus dans la proposition. Il faudrait expliciter les sous-entendus. On n'a pas étudié sérieusement ce qui va sous-tendre. Il faut écrire ce qui est dit, que c'est transitoire. Demandons aux gens en poste ce qui est important dans leur fonction.
- Cela a déjà été fait par le Comité exécutif.
- Ça n'empêchera pas de continuer de faire une étude.
- Il faudrait mettre dans la proposition qu'on a un engagement ferme qu'on va étudier cette question.
- La suite est dans un comité de planification financière. Quand un poste devient vacant, on a à le combler. Il y aura un poste au lieu de deux. Ou on les comble, ou on les réduit. Il n'y a pas de sous-entendus. Ce sera un poste régulier.

Vote sur R19

Pour 16

Contre 4

ADOPTÉ.

DINER 12 h 40

REPRISE 14 h 23

16. CGV: NOUVEAUX MANDATS

Monsieur le Président informe les membres que Marie-Germaine d'Entremont, Georgio Gaudet, Gérald Clavette et Laurie Boucher acceptent de continuer à siéger au Conseil des gouverneurs. Anna Rail nous quitte avec cette réunion et nous la remercions du temps donné et pour son dévouement à l'Université de Moncton. Édèse Bujold veut donner sa place à un autre. Il a siégé au Bureau des régents de 1963 à 1967. Il mérite des remerciements pour son appui. Nous n'avons pas de recommandation à faire pour Restigouche. On devrait avoir quelqu'un pour septembre. La même chose pour la personne qui succédera à Anna Rail. Pour ma part, le Premier ministre a renouvelé mon mandat au Conseil des gouverneurs.

R: 20-CGV-940611

Il est résolu

"Que les mandats de Marie-Germaine d'Entremont, Georgio Gaudet, Gérald Clavette et Laurie Boucher soient reconduits."

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉ.

En septembre les deux personnes qui restent à nommer seront invitées à la réunion du

Concernant les sciences infirmières, le Sénat a reçu de l'information qui fait partie d'un paquet que l'Université va soumettre au Gouvernement. Dans la soumission du projet, le Sénat a entendu parler de la méthode de livraison. Le programme ne change pas. Pour la livraison du programme, on va utiliser les nouvelles technologies par exemple l'enseignement à distance. La disparition des écoles de 2 ans fait qu'on va intégrer du nouveau personnel. Celles qui n'auront pas les qualifications pourront se perfectionner ou on les intégrera en dehors de la carrière professorale. À Moncton, on a un compromis avec le Gouvernement pour intégrer ces personnes des écoles de 2 ans. Concernant le contingentement, la Province fait une étude sur les besoins. La Province vise l'embauche de 250 infirmiers ou infirmières par année tant francophones qu'anglophones. Du côté des francophones, on vise 100 diplômés. Cet objectif fait qu'on a un contingentement à l'admission.

- La Province nous demande de soumettre une proposition pour le 30 juin 1994 au Ministre concerné pour donner les modalités. Nous n'avons pas d'information sur la dimension budgétaire. Nous avons discuté de ces questions au niveau de la gestion. Le dossier n'est pas prêt. Le Conseil des gouverneurs devrait considérer la résolution du Sénat et le Conseil devrait adopter une résolution semblable et déléguer au Comité exécutif la responsabilité d'adopter la dimension budgétaire.
- Deux ou 3 ans passés on avait soumis un budget de 4 millions. La Province a réduit le nombre de gradués. Notre budget pourrait être de 3 millions par année. Les paramètres de la Province sont qu'ils sont prêts à mettre les mêmes fonds qu'ils mettaient dans les écoles de 2 ans. Il faudra avoir des fonds additionnels pour commencer.
- Je suggère qu'on ait la même résolution que le Sénat.
- Il y a des paramètres fixés qui ne sont pas négociables. Le Sénat s'engage sur les points I et VI et propose 3 sites, l'un étant à Bathurst. Cette notion de livrer selon ce modèle, le Sénat demande que ce soit évalué après 8 ans. Le Sénat recommande également, que sur le plan financier, qu'il y ait un financement adéquat et qu'il y ait un budget spécifique. Je suggère la résolution telle qu'amendée.
- «Adéquatement» veut dire quoi? Il faudrait mettre quelque chose de sécuritaire. On devrait mettre 8 ans.
- C'est un jugement que l'on devra faire selon le budget que l'on déposera.

R: 21-CGV-940611

Il est résolu

"Que les sections I et VI du projet, respectivement intitulées «Programmes d'enseignement» et «Admissions/contingentements» soient adoptées aux conditions suivantes:

- 1) *Que la pertinence et le coût de livraison sur trois sites soient réévalués après 8 ans:*

réforme des programmes en éducation pour ceux et celles qui enseignent la technologie en éducation. Les gens étaient mal situés dans la Faculté des sciences de l'éducation et ont voulu s'associer aux ingénieurs. Il y a encore des détails à finaliser. Le rapport du Comité des programmes était concentré sur les programmes en éducation. Nous avons une réforme de tous les programmes de formation à l'enseignement. Cela fait suite à une décision gouvernementale et fait suite au rapport Landry-Downey.

- Concernant le plan stratégique, le Sénat a accepté un nouvel objectif spécifique pour introduire un nouveau moyen de communication électronique. Il serait approprié que le Conseil accepte cette même résolution.

R: 22-CGV-940611

Il est résolu

"Que le Conseil adopte le projet de résolution suivant:

- 1) *Qu'un nouvel objectif général soit immédiatement ajouté au texte du Plan stratégique selon la proposition ci-jointe;*
- 2) *Que les objectifs spécifiques définis initialement servent provisoirement de point de départ pour la mise sur pied d'un comité ad hoc émanant du Sénat, lequel comité devra remettre ses recommandations au CCJ avant la réunion du Sénat d'août 1994;*
- 3) *Que les objectifs spécifiques et les moyens d'action ne soient ajoutés au Plan stratégique qu'une fois les recommandations reçues dudit comité ad hoc."*

Vote sur R22

u n a n i m e
ADOPTÉ.

- Il y a une suite de donner à une résolution du Conseil du 26 mars dernier. Il s'agit de la création d'un comité de planification financière à l'Université de Moncton. Il a fait l'objet d'une longue discussion. Au lieu d'un comité réseau, le Sénat a proposé 3 comités et a proposé la composition. Au CUM ledit comité serait formé de 2 membres choisis parmi les doyens, directeurs, directrices, DSP; 4 professeurs.es; 2 employés.es du secteur non académique; 1 étudiant.e. La formation des comités pour le CUS et le CUSLM sera composée de telle sorte qu'elle respectera la structure de celui du CUM. Ces comités sont mis en place pour analyser les revenus et dépenses et pour présenter un scénario en novembre de chaque année pour que le Conseil puisse l'avoir en décembre lorsqu'il adoptera les paramètres du budget.
- Puisqu'il existe un comité de finance dans les 3 constituantes, est-ce que cette résolution abolit ces comités?
- Je ne suis pas en mesure de répondre pour le CUS et le CUSLM. Le Comité du

considérations relevées au Conseil devaient faire l'objet de consultation plus large. On a utilisé un modèle adopté à Dalhousie. Il est composé non pas des officiers mais des autres secteurs. Le but est de faire un scénario et de proposer une stratégie que l'Université pourrait adopter. Les hypothèses seront considérées et intégrées au processus budgétaire. Ceci permettra d'avoir une influence dans la préparation du prochain budget.

- J'ai les mêmes interrogations. Chez nous, nous avons élargi dans le processus du budget. Nous avons introduit les chefs de secteur. Je vois l'introduction d'une autre structure non décisionnelle. Je ne sais pas comment cela va s'appliquer à notre constituante. Je pense qu'on alourdit le processus.
- Quand est-ce que ça va arrêter? Au mois de mars, on avait des questions concernant le comité de budget; mais avec un autre comité, ça alourdit.
- Du point de vue campus, c'est quelque chose de nouveau dans le sens que ce comité est formé de 5 professeurs.es, d'un étudiant.e et de 2 doyens et de personnes compétentes dans le domaine financier. Il ne faut pas rejeter une proposition comme celle-là. Il faut mettre de l'imagination dans nos structures. Je suis très heureux de cette proposition et je m'apprêtais à ajouter au mandat. Nous souffrons d'une absence de ce type de concertation.
- La raison était pour répondre aux inquiétudes de Monsieur Grell. On n'a pas à imposer ce modèle aux 2 autres campus.
- Si les comités de budget sont satisfaisants ils peuvent continuer et on le fera pour Moncton.
- Je n'ai pas d'objection. La résolution du Conseil disait que c'était pour mieux rationaliser les structures administratives des 3 campus en vue de réaliser des économies et de faire une réévaluation des programmes en vue d'identifier des programmes qui pourraient être moins prioritaires.
- Selon les Statuts et règlements, chaque constituante a son propre budget et son comité de finance et son rôle est de préparer son budget. Est-ce que le Comité de finance maintient ses fonctions?
- Il n'est pas aboli. Si le comité en place est suffisant, je n'y vois pas d'objection. Les fonctions remplies pour le CUM doivent être remplies au CUS et au CUSLM.
- Quelle est la compétence du Sénat pour faire une telle résolution?
- C'est un comité du Conseil qui répond au Recteur. Il doit passer par le Comité conjoint de la planification pour informer les deux instances. Il fallait introduire un processus de changement. Le Sénat a adopté une composition à ce comité qui m'apparaît acceptable. La proposition qui a autorité est celle qui émane du Conseil.
- Il y a un pouvoir discrétionnaire pour former ce comité. Je voudrais que les étudiants.es aient un mot à dire dans la nomination.

l'administration dans son ensemble. Ce comité serait bien placé pour le faire. Il faut se lancer dans un scénario pour la restructuration de la Régie, pour la restructuration administrative, pour la restructuration du secteur académique. On a des personnes compétentes à l'Université de Moncton. Nous avons besoin de scénarios alternatifs.

- Le comité aviseur du Recteur devra regarder tous les aspects.
- On s'est donné un mandat, mais pour étudier toute la Régie, on semble trop pressé. S'il y a un moindre mandat du comité, que fait-on ici? On a fusionné deux postes. Il faut donner la chance au coureur qui n'est pas ici. Ici, on demande un comité aviseur au Recteur. Arrêtons de créer des comités si ce n'est pas un processus de décision. La raison de la résolution de mars était pour que les étudiants.es et les professeurs.es aient plus d'implication. Monsieur Collette avait dit qu'il en tiendrait compte. Le timing du comité n'est pas bon. Donnons-nous le temps.
- Le comité du Sénat est constitué. J'ai rencontré les membres. Il n'arrivera pas avec des propositions percutantes au niveau du budget. Il devra soumettre un premier rapport en novembre. Dans le domaine des réductions des dépenses, on peut penser aux structures académiques et au mode de fonctionnement. Si le Conseil n'accepte pas cela, le mécanisme ne sera pas accepté. Il y a de l'insatisfaction au niveau de la préparation du budget. Il s'agit d'un comité non décisionnel. Il est composé de personnes avec une crédibilité. Il faut laisser au comité la chance de faire son travail et attendre d'avoir un premier rapport.
- Est-il formé?
- Il y a des consultations qui se font. Il n'y a personne de nommer présentement. C'est un comité qui émane d'une résolution du Conseil et il informera le Conseil après avoir été au Comité conjoint de la planification et au Sénat et le Conseil peut décider de le sanctionner ou de laisser le Recteur faire.
- Ça fait partie des attributions du Recteur de s'adjoindre un comité.
- Donc le Comité de budget élargi est aboli?
- Nous avons un comité de budget qui continue les affaires courantes au jour le jour. Le Comité de budget n'est pas aboli et il devra reprendre son travail en décembre. Le comité de budget élargi est aboli; c'était un mécanisme. Ce travail sera confié au comité de la planification financière.

18. IMPUTABILITÉ ET TRANSPARENCE

(Voir l'annexe E, page 84)

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un document soumis à l'une des dernières réunions du Conseil. Si on regarde le résultat du Sénat, il y a eu un comité spécial de

- Si on approuve le Comité, est-ce que le document est un terme de référence? Je voterai pour l'abolir.
- Je voulais attirer l'attention des membres du Conseil sur un document. Les membres auraient intérêt à le lire. Le thème, je ne l'ai pas inventé. Il faudrait voir son contenu. C'est un thème important. C'est une proposition qui permettrait la transparence. Je voudrais faire la proposition que la proposition du budget soit envoyée aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la date de la réunion du Conseil et en deuxième lieu que le Sénat soit consulté sur la proposition du budget touchant les matières académiques avant que celui-ci ne soit envoyé aux membres du Conseil des gouverneurs.
- Le Sénat devient un Conseil des gouverneurs. Où le Sénat veut-il en venir? Le Conseil a des responsabilités à prendre. Il y a eu des décisions prises dans le but de maintenir l'Université pour satisfaire le besoin des francophones.
- Il faut donner l'information. Ce document n'émane pas du Sénat. Il a été formé par un groupe d'études commandité par l'ACPU. Il est donné à titre d'information au Conseil des gouverneurs. Il est possible que plusieurs syndicats fassent la même démarche. Il ne faudrait pas que la discussion soit sous forme de représentation.
- Pourquoi ce Comité a-t-il été constitué?
- Pour regarder les modes de fonctionnement. On veut essayer d'améliorer le fonctionnement du Sénat. Il s'est donné comme premier objectif d'analyser le fonctionnement du Sénat. L'Université a une Charte qui nous régit.
- Devrait-on prendre action sur ce rapport?
- Le fait de recevoir le budget 10 jours avant, est-ce que ça existe?
- La demande est raisonnable. Souvent on reçoit les subventions gouvernementales seulement quelques jours avant la réunion du Conseil. On a même déjà eu une réunion spéciale. Cette année, on a reçu l'information plus vite. Il serait raisonnable de l'envoyer 10 jours avant.

- Il y a des contraintes. C'est la Province qui fixe nos revenus. Quand on retarde la réunion du Conseil après le mois de mars, les étudiants.es sont en examen ou ils sont partis. On veut donner la chance aux étudiants.es de participer. On ne peut imposer une contrainte de 10 jours, peut-être qu'on pourrait dire de 3 à 5 jours.
- C'est difficile d'étudier un budget qu'on n'a pas vu avant.
- Le budget est fait sur des hypothèses. On pourrait l'avoir quelques jours avant quitte à ce que les hypothèses changent.
- Il y a la contrainte de 10 jours.
- On pourrait réduire à 5 jours.

R: 23-CGV-940611

Il est résolu

"Que la proposition du budget soit envoyé aux membres du Conseil au moins 5 jours avant la date de la réunion du Conseil des gouverneurs."

Vote sur R23

Pour 19

Contre 1

ADOPTÉ.

Concernant la 2^e proposition: *Que le Sénat soit consulté sur la proposition du budget touchant les matières académiques avant que celle-ci ne soit envoyé aux membres du Conseil des gouverneurs.*

- J'interprète cela comme un engouement.
- Nous avons un comité, on devrait les avoir avant.

19. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir l'annexe F, page 91)

Jean-Bernard Robichaud explique. J'ai annexé au rapport le dossier du harcèlement sexuel et sexiste de l'Université de Moncton. Ce rapport a été préparé par les trois conseillères de chacune des constituantes. Madame Gautreau pourrait répondre à vos questions.

Huberte Gautreau, conseillère en matière de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste, précise que ses activités sont guidées par deux objectifs: la prévention et le traitement des plaintes. La majorité du temps est consacré à la prévention et cela pose des défis importants. Sept plaintes ne justifient peut-être pas 3 jours de travail par semaine, mais avec la campagne de sensibilisation, on n'a pas réussi à briser le mur du silence. Comment briser ce mur du silence? Je n'ai pas de réponse. On essaie de se concerter pour y arriver. On ose espérer qu'on a posé des balises de sécurité en avant une conseillère sur place. Toutes les universités ont le même problème.

Monsieur le Président suggère de passer à la rubrique *Affaires nouvelles* immédiatement et de traiter la rubrique *Évaluation du Recteur* à huis clos.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 Position de l'Université à la table de concertation (SAANB)

- Pascale Paulin explique. Vendredi dernier il y a eu un forum de concertation composé de 28 organismes provinciaux. La table de concertation a été formée pour faire adopter la Loi 88. Elle se cherche un nouveau mandat.
- Madame Schofield est déléguée par le Recteur. La table de concertation est un organisme d'information où la SAANB et différents membres s'informent de l'état des différents dossiers. L'Université ne pourrait pas siéger à une table de concertation qui prend position circulée par la SAANB dans un domaine en dehors du système universitaire. Nous, à l'Université, on veut se concentrer sur des dossiers importants pour l'Université dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- Je ne suis pas d'accord. La SAANB n'impose rien. Il y a déjà une position officielle prise par la concertation.
- J'y étais à cette réunion et je partage la position de l'Université.
- J'ai dit qu'on était prêt à écouter pour échanger de l'information, mais si on veut prendre position, on le fera de notre propre chef.
- Ce n'est pas cela que j'ai compris. Le message reçu est que si c'est autre chose qu'un échange d'information, elle se retirerait.
- La SAANB ne peut cohorter. Chaque organisation doit avoir sa propre liberté de se prononcer ou pas sur certain domaine qui les intéresse.

21. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 24 septembre 1994 à Edmundston.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h. Seul le Recteur demeure pour la rubrique 23.

Trois noms sont suggérés durant la période de mise en candidature:

Yvan Bastien
Suzanne Lévesque
Lucie Lavigne

Monsieur Bastien se désiste en faveur de Madame Suzanne Lévesque.

R: 24-CGV-940611

Il est résolu

*"Que **Suzanne Lévesque et Lucie Lavigne** soient nommées au Comité consultatif de sélection du recteur."*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉ.

Quant à la représentation du corps professoral à ce comité, le Conseil délègue au Comité exécutif la tâche de nommer un représentant.e du corps professoral.

* Texte fourni au Secrétaire par le Recteur.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES